

**Motion concernant les critères d'implantation des grands générateurs de trafic
N° Mot_Leg. 2008-2011_2010_011**

Auteurs de la motion: Christoph Allenspach et Daniel Gander

Requête:

L'Agglomération fribourgeoise prévoit dans son Plan directeur de l'Agglomération un module d'action consacré à l'« implantation des grands générateurs de trafic ». Elle y fixe notamment les critères et les modalités d'implantation de ces grands générateurs sous l'angle de l'aménagement, de la mobilité et de la protection de l'environnement.

Développement:

Dans la mesure où les Statuts de l'Agglomération confèrent à celle-ci des compétences en matière de mobilité, d'aménagement régional et de protection de l'environnement, il lui appartient de fixer dans son plan directeur des critères et des modalités d'implantation de ces grands générateurs de trafic.

Par ailleurs, des démarches allant dans ce sens ont été et sont entreprises par la Confédération dans les projets d'agglomération de deuxième génération et par le Canton qui vient de mettre en consultation publique ses modifications du plan directeur cantonal (Thème 25 consacré aux Grands générateurs de trafic et centres commerciaux).

L'implantation d'infrastructures générant de très nombreux déplacements (en voiture, en transport public, à vélo ou encore à pied) a des répercussions importantes et immédiates sur l'aménagement du territoire, du pôle d'urbanisation directement concerné (secteur étroit) et du secteur d'intervention correspondant (secteur plus large).

Ces infrastructures, dont certaines sont vouées à des activités sportives ou de loisirs et d'autres activités commerciales ou encore à des pôles du savoir ou à des pôles économiques, doivent répondre à des critères d'ordre urbanistique et environnemental de qualité.

L'Agglomération s'est déjà positionnée dans son plan directeur sur la question des centres commerciaux en les excluant des pôles d'urbanisation dédiés aux activités (Module d'action UP 2.1 Planification et Réalisation des pôles d'urbanisation).

Ce faisant et en raison de l'implantation d'infrastructures nouvelles, nous demandons à l'Agglomération d'inscrire dans son plan directeur un nouveau module d'action incluant l'implantation d'infrastructures générant de nombreux déplacements.

Date: 14 avril 2010

Christoph Allenspach / Fribourg, Daniel Gander / Fribourg